

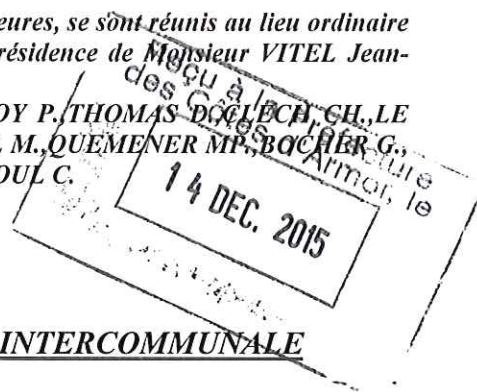
EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KERFOT
Séance du 8 DECEMBRE 2015

L'An deux mil quinze, le huit du mois de Décembre à dix huit heures, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les Membres du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VITEL Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : DELAUNAY Y.,SAMSON RAOUL C.,LE ROY P.,THOMAS DOUËCH GH.,LE GUEN A.,LE MEUR Y.,LE SENECHAL C.,OLLIVIER P.,PAUL M.,OUEMENER MP.,BOCHER G.,FAVEAUX R.,LE ROLLAND MA représentée par SAMSON RAOUL C.

Etaient absents :

Monsieur BOCHER Georges a été nommé secrétaire



SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le préfet a présenté le 13 octobre 2015 le projet de coopération intercommunale du département et en particulier ce qui concerne notre territoire.

Le projet n° 8 correspond à la fusion des communautés de communes de : Paimpol-Goëlo, Pontrieux Communauté, Pays de Bégard, Pays de Belle-Isle en Terre et pays de Bourbriac.

Cet ensemble est constitué de 46 communes pour une population de 68 246 habitants.

Le Conseil municipal de KERFOT est invité à se prononcer sur ce projet avant le 15 décembre sinon son avis sera considéré comme favorable.

La CDCI pourra apporter des amendements sur ce projet préfectoral

Le Préfet adoptera avant le 31 mars 2016, par arrêté Préfectoral, le schéma de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Différentes réunions et avis ont concerné ce projet et le 19 novembre les Conseillers Municipaux et communautaires de Paimpol-Goëlo ont été invités à une réunion d'échanges sur le projet n° 8 du Préfet et cette proposition a été majoritairement jugée insatisfaisante.

Toutefois le conseil communautaire de Paimpol-Goëlo n'a pas été invité à se prononcer sur la carte proposée.

Un débat public a été organisé ce 8 Décembre pour information sur ce schéma préfectoral.

Le Conseil municipal **refuse la carte** proposée par le Préfet et la CDCI ;

Souhaite que les amendements suivants soient apportés au projet :

.Une prise en compte du bassin de vie de Paimpol avec Lanvollon-Plouha, la Presqu'île, Pontrieux et Leff Communauté.

.Une façade littorale élargie

A défaut la loi NOTRE prévoit le maintien de l'EPCI Paimpol-Goëlo en l'état jusqu'à la fin de ce mandat. (population supérieure à 15 000 Habitants).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme
LE MAIRE

